

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

PEC 003-289/08/CC

■ Réalisation de cimetières communautaires sur les communes d'Ensues la Redonne et Ceyreste - Revalorisation des Autorisations de Programme

DGEEAG 08/898/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Conformément à l'article L 5215-20 du Code des Collectivités Territoriales, la création et l'extension de cimetières créés, relèvent de la compétence de la Communauté Urbaine.

Le première cimetière communautaire créée par MPM se situe sur la commune d'Ensues la Redonne. Celui-ci réalisé sur une première tranche de travaux offre une capacité en inhumation de 39 caveaux, d'un columbarium de 50 cases et de 80 terres communes.

Compte tenu des besoins et de la saturation à court terme de ce nouveau cimetière, il convient dès aujourd'hui de lancer la seconde tranche de travaux et les études de maîtrise d'œuvre correspondantes afin d'offrir aux habitants d'Ensues et des communes voisines une capacité de 160 caveaux. En conséquence, il est nécessaire d'augmenter l'autorisation de programme de 700 000 euros.

Le second cimetière communautaire se situe sur la commune de Ceyreste. Les études de maîtrise d'œuvre ont permis d'affiner l'estimation des travaux qui augment notamment du fait de la modification du programme approuvée par avenant le 12 février 2007, il est nécessaire d'augmenter l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 200 000 euros.

Par conséquent, afin de poursuivre la réalisation de ces projets, il est nécessaire d'augmenter les autorisations de programmes déjà existantes.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Les délibérations en date du 15 mars 2002 portant création de l'autorisation de programme relative à la réalisation du cimetière communautaire d'Ensues la Redonne et du cimetière communautaire de Ceyreste.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté l'augmentation des autorisations de programme
- Qu'il convient de faire approuver par le Conseil de Communauté, l'affectation des crédits de paiement pour l'année 2008 pour un montant de 750 000 euros sur l'AP I 610501 et 480 000 euros sur l'AP I 677501.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les revalorisations d'Autorisations de Programme portant sur les opérations suivantes :

OPERATION I 610501: CIMETIERE COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE D'ENSUES LA REDONNE

SOUS POLITIQUE F210
AUGMENTATION : 700 000,00 euros
NOUVEAU MONTANT AP : 1 914 061,36 euros
ESTIMATION CP 2008 : 750 000 euros
ESTIMATION CP 2009 : 700 000 euros

OPERATION I 677501 : CIMETIERE COMMUNAUTAIRE SUR LA COMMUNE DE CEYRESTE

SOUS POLITIQUE F210
AUGMENTATION : 200 000 euros
NOUVEAU MONTANT AP : 2 080 000 euros
ESTIMATION CP 2008 : 480 000 euros
ESTIMATION CP 2009 : 1 000 000 euros
ESTIMATION CP 2010 : 1 000 000 euros

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget général de la communauté urbaine - Sous politique F210- Fonction 026 - Nature 2031- Nature 2313.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Protection des Espaces Communautaires

Jean-Marc BENZI

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN